

Le RUSÉ

www.leruse.fr

Journal impertinent, insolent et humoristique
du Réseau Unitaire Social et Ecologique

ruse62@yahoo.fr

Edito

Le nombre de chômeurs n'a jamais été aussi élevé. + 0,5 % en un mois, + 4,4 % en un an. Pas une semaine sans qu'on apprenne la fermeture promise de telle ou telle nouvelle entreprise. Et pour ceux qui ont la chance d'avoir encore un emploi, c'est parfois au prix des grandes souffrances. Car, conséquence directe d'un marché de l'emploi qui se réduit comme peau de chagrin, les salariés sont prêts à supporter des conditions de travail de plus en plus difficiles. Entre ça et le chômage, le choix est vite fait. Il faut croire que certains chefs d'entreprise l'ont bien compris et en profitent pleinement... Avec des conséquences parfois dramatiques. Le 29 février dernier un employé de la Poste de Rennes s'est tué en sautant du dernier étage de son lieu de travail. Un geste qui n'est pas aussi isolé qu'on pourrait le penser. Dernièrement, chez Dunlop un ouvrier s'est donné la mort. A Chambourcy, c'est un délégué CGT qui a tenté de s'immoler par le feu... La mort pour se libérer du travail...

Ainsi donc, à Calais tout irait bien ? Comme vous avez pu le lire dans notre numéro 160, si des emplois se sont bien créés ces dernières années sur Calais, le solde entre créations et disparitions d'emplois est négatif.

D'autant plus négatif qu'il doit intégrer les dispositifs particuliers (destinés à réduire les chiffres du chômage avant les élections présidentielles) qui concernent : les demandeurs d'emplois placés en position de stagiaires (et plus de demandeurs d'emplois), les demandeurs d'emplois salariés à temps partiel et toujours à la recherche d'un emploi à temps plein (mais retirés du nombre de demandeurs d'emplois), les salariés victimes d'un plan social mais couverts par des procédures particulières (préavis, convention de recherche d'emploi...) et donc non repris, les salariés en dispense de recherche d'emploi, les salariés dont les licenciements sont annoncés mais non encore effectifs, les salariés à qui l'on a fait croire que le dispositif d'auto-entreprise était la panacée (qui sont donc sortis du nombre de demandeurs d'emplois, mais qui pourraient y revenir rapidement tant la conjoncture est difficile) ...

Ça en fait du monde, et c'est bien là le problème de notre ville de notre région.

Un problème particulièrement lourd qui pourrait encore se renforcer dans les mois et pour les deux années à venir. Alors que l'ancienne municipalité a vécu sa mandature sous le signe d'une réduction du nombre de demandeurs d'emplois (d'un peu plus de 17% on était arrivé à 13%), ce qui est évidemment encore trop, la municipalité conduite par madame Bouchart est quant à elle passée de 13% à 16 % (et pourrait bien malheureusement voir ce chiffre progresser encore).

Dans le même temps, cette nouvelle équipe, qui devait attirer de nombreuses entreprises, faire souffler un vent de renouveau, n'a rien fait d'autres que détruire les projets antérieurs, collectionner les prises de positions les plus contradictoires, s'est montrée particulièrement incompétente à rassembler autour d'un projet fédérateur le tissu commercial calaisien.

Prenons, l'exemple du centre-ville. Si la rénovation des boulevards, la construction des 4B, n'étaient évidemment pas l'aboutissement définitif de la redynamisation de cette partie importante de Calais, cela constituait indéniablement un point de départ intéressant. D'autant plus intéressant que la force publique y avait adjoint un moyen de transport simple et gratuit : la baladine, un équipement en

capacité d'attirer les touristes : la Cité internationales de la dentelle et de la mode. Par ailleurs, la force publique s'était rendu propriétaire d'un certain nombre de biens immobiliers destinés à mener à bien de nouveaux projets : d'apport de populations nouvelles, de compléments d'investissement commercial, de possibilités de nouveaux investissements publics.

Qu'a fait la nouvelle équipe ? A son arrivée, elle a commencé par déclarer que le promoteur des 4B n'y connaissait rien en commerce (venant de spécialistes du commerce comme monsieur Grenat et consorts, ça vaut son pesant d'or...) avec pour résultat que celui-ci vende son centre, ensuite elle a annulé l'accord de vente qui liait Carrefour (premier groupe Français de commerce) à l'agglomération (pour les terrains du Virval) se privant ainsi d'un éventuel partenaire pour le centre-ville, elle a détruit le projet privé en cours de montage sur le monoprix, s'est révélée (comme le montre un rapport de la cours des comptes) incapable de faire fonctionner la Cité de la dentelle comme moyen d'attirer, a remplacé la construction prévue de plus de 100 logements (parking Gambetta) par une salle municipale, n'a mis aucun projet motivant en avant, s'est montrée incapable de

Suite P2

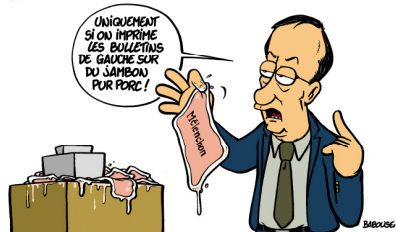
Le chiffre

10 : c'est en pourcentage, le score auquel les derniers sondages annoncent Jean-Luc Mélenchon pour les présidentielles. Plus qu'hier, moins que demain...

Le dessin

Chaque semaine notre dessinateur Babouse, revient sur l'actualité à sa manière...

GUÉANT FAVORABLE AU DROIT DE VOTE DES ÉTRANGERS...



En bref... En bref... En bref... En bref... En bref.

Démocratie ?

On l'a appris dans la presse cette semaine : Natacha Bouchart n'aurait pas l'intention d'organiser de soirée électorale dans le hall de la mairie comme cela se faisait depuis... toujours. La raison ? Elle aurait été « insultée » (!?) lors des dernières élections et les coupables étaient, devinez qui, des communistes. Forcément ! A ceux qui en doutaient encore voilà un nouvel aperçu de la notion de démocratie propre à la mairesse. Et aussi un signe qu'elle se doute bien que la droite va souffrir lors des échéances à venir...

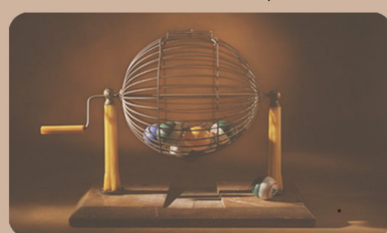
Loto le 18 mars

On n'oublie pas le loto organisé par l'association des élus Communistes et Républicains.

Dimanche 18 mars 2012

Grand loto

organisé par l'association des élus Communistes et Républicains



à partir de 13 h

Salle des Fêtes de Sangatte

Inscriptions possibles au 03 21 34 61 16

Soirée Belote le 23 mars

Les semaines filent et les soirées s'enchaînent à l'Atelier avec toujours autant de succès. Le prochain rendez-vous est d'ores et déjà fixé, notez-le donc sur votre agenda, la date à retenir est celle du vendredi 23 mars pour une soirée belote. Venez donc taper le carton et passer un moment sympa à l'Atelier. Inscription préalable **OBLIGATOIRE** au 03 21 36 39 79 ou 06 35 58 26 58. mise: 10 € Petite restauration possible sur place.

On le note



Les Libertés de séjour du Channel, manifestation artistique, humaines et inattendue, ont lieu **du samedi 9 au samedi 24 mars 2012**. Pendant 3 semaines les clés du Channel sont données à un artiste et carte blanche lui est offerte. L'an passé, c'était l'araignée de François Delarozière qui avait tissé sa toile Bd Gambetta. Cette fois c'est Etienne Saggio qui prendra possession du lieu pour faire découvrir son univers au public. « C'est la magie nouvelle qui tire les fils ». Le Channel, Bd Gambetta

Brampton, ex-Schaeffler déménage et après (suite)

L'article sur le déménagement de l'entreprise SCHAEFFLER ex-BRAMPTON, la semaine dernière, se terminait par « Pourquoi ? ». Pourquoi les choix des nouveaux propriétaires, diffèrent-ils du plan de développement précédemment envisagé ? Un plan de développement qui s'était dessiné en plusieurs étapes et prévoyait surtout de voir loin.

Inutile de vous dire que le mot a fait discuter, et chacun d'y aller de son avis. Un avis la plupart du temps éclairé.

Ainsi, celui de ce salarié aujourd'hui à la retraite qui déclarera : « *s'ils ont pris un bâtiment plus petit, avec moins de terrain et qu'en plus ils font venir des Chinois pour étudier tout le processus de fabrication, je te met mon billet que d'ici quelques années on apprendra qu'ils se font la malle et que la production est transférée en chine* ».

Immédiatement, la discussion de s'engager : « *oui, mais ce n'est pas sûr, et en plus ça leur coûterait une fortune* » dit l'un, quand l'autre lui répond : « *parce que tu crois que ça les gêne toi, de dépenser des millions d'euros pour jeter les salariés à la rue ? T'oublie juste que ce groupe-là, et pas un autre, vient de fermer une usine de 1500 salariés. Non seulement, ils ont payé pour virer les gars et en plus, ils ont quand même fait des bénéfices !* ». Un autre de s'interroger : « *C'est possible, mais on ne peut jamais être sûr de rien. Et puis, les BRAMPTON ont la chance d'avoir tout un service d'ingénieurs, de hauts cadres qui inventent toujours de nouveaux procédés, ce qui leur permet d'avoir toujours de l'avance* ». La réponse est immédiate et vient d'un salarié, qui quelques années plus tôt a appartenu à une grosse entreprise pharmaceutique installée sur le Dunkerquois : « *je t'arrête tout de suite, chez nous un jour ils ont décidé de ne conserver que la partie recherche et de supprimer la partie production. Ce serait moins compliqué qu'il nous on dit. Ils ont demandé des départs volontaires, ont offert des primes intéressantes et ils ont fermé la production. Résultat : 170 salariés en*

moins. Ça leur a coûté plus de 10 millions d'euros, mais ils l'ont fait. Depuis, ils produisent dans un pays où les salariés sont sous payés et les bénéficiaires sont énormes ».

Chacun peut ici le constater ici, la mémoire ouvrière est vivace et surtout non dénuée de bon sens.

Evidemment nul ne sait ce que demain sera fait et il serait aventureux de prétendre que d'ici peu de temps l'entreprise disparaîtra du paysage calaisien. Au contraire, nous devons pour nos amis et camarades qui font partie du personnel de l'entreprise, pour Calais, nous réjouir. Pour quelques années au moins ce sera la possibilité de travailler dans de meilleures conditions, la possibilité qu'une masse salariale importante soit investie dans l'économie locale. Comme nous pouvons nous réjouir pour les riverains de l'entreprise de la fin des gênes occasionnées. Qu'enfin il nous faut prendre au positif, l'annonce de la création, rapidement de 50 emplois. Tout ceci est une évidence.

Mais les évidences n'empêchent pas de s'interroger, surtout en connaissant les stratégies utilisées par le groupe SCHAEFFLER. L'un ou l'autre de leur dirigeant pourra bien essayer de nous rassurer, il aura beaucoup de difficultés pour nous faire oublier le comportement récent négatif à l'égard des salariés du groupe. Il ne parviendra pas non plus à nous faire croire que la Chine ne les intéresse pas, alors que ce pays est présenté comme l'objectif majeur. Enfin, certaines des annonces effectuées apparaissent comme autant de faux engagements. La création de 50 emplois par exemple, des postes qui seront pour les 50 intérimaires présents dans l'entreprise, ou pour les 50 licenciés d'un précédent plan social qui disposent encore pour quelques semaines d'un droit à réemploi ?

Les doutes, les craintes, exprimées par les responsables syndicaux, paraissent tout à fait crédibles, et l'on ne peut que comprendre leur volonté de défense anticipée.

Dans tous les cas, un dossier à suivre.

Suite de la P1

créer un collectif de dynamisation du tissu commercial...

Le constat peut être dur, mais il est réel. Cette situation, couplée à une situation économique des plus difficiles fait que jamais il n'y a eu autant de pas de porte à vendre en centre-ville, que jamais autant de commerces n'ont été en difficulté.

Peut-on inverser la tendance ? Même si les dégâts sont bien réels, on peut toujours, grâce au courage, à la détermination, aux moyens de la force publique, définir et mettre en œuvre une stratégie qui permettrait de relancer la mécanique. Cela ne pourra toutefois se réaliser qu'avec l'accord et la motivation de tous. Et là les choses ne sont pas

gagnées. Comment faire comprendre à un individu comme monsieur Grenat que l'objectif n'est pas de servir son égo, mais de rassembler tout le monde à égalité de droits et de devoirs ? Comment réussir à faire comprendre à monsieur Demassieux qui tire encore toutes les ficelles (à plus de 65 ans le personnage est toujours rémunéré par la ville de Calais pour des missions de conseils économique - eh non vous ne rêvez pas - ce qui lui permet d'assister à toute les réunions et à imposer ses vues) : que son temps est révolu et qu'il lui faudrait pour le bien de Calais prendre du recul ?

Pas gagné tout cela !

Le mieux, ce serait sûrement de changer d'équipe, pour que Calais puisse réellement aller mieux !

Stationnement payant : les regrets !

Sitôt arrivée à la mairie, sans en analyser les conséquences, au diable le stationnement payant, Natacha Bouchart a fait enlever la plupart des horodateurs ! Mesure, qui, si elle favorise le populisme n'entraîne pas, à terme, une adhésion sans faille des Calaisiens.

L'exemple récent de ce médecin qui, harcelé par les PV, menace de quitter la ville (voir article du *Nord Littoral* du 29/02), en est simplement une preuve supplémentaire. Comment dynamiser une ville si ses propres forces vives désertent !

Devant cette situation, le bon sens refait naturellement surface. La mise en place d'abonnements riverains (rappelons ici que pour un montant mensuel de 16,50 euros le riverain pouvait stationner tout le temps qu'il le souhaitait et ce, sur l'ensemble du parc) réapparaît comme la solution idoine !

Il est vrai qu'il est difficile de faire admettre cela par Mme le maire qui, dans l'opposition ne tenait pas compte de la mise en place du stationnement payant et, de ce fait, était la championne des PV pour non respect de la réglementation en vigueur ! Si cela peut faire sourire, il n'en n'est pas de même pour le porte monnaie des Calaisiens. Le manque de recettes engendrées plombe les comptes de la ville, mais cela n'a pas d'importance, pense-t-elle, c'est l'impôt local qui palliera ! Le contribuable n'est pas dupe et le fera savoir le moment venu.

Bouchart ne signe pas la pétition en faveur des victimes de l'amiante

En janvier dernier, les parlementaires de l'Assemblée Nationale et du Sénat de toutes tendances confondues étaient invités à signer une pétition demandant au Gouvernement de tout mettre en œuvre pour que le FIVA renonce à la stratégie judiciaire qu'il a récemment adoptée.

Le FIVA (Fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante) est un établissement public administratif de financement de la sécurité institué par l'État français pour répondre au scandale de l'amiante. Cet organisme indemnise non seulement les victimes mais également leurs ayants droit (concubins, enfants, petits-enfants, frères et sœurs). Une fois qu'il a indemnisé les victimes, il peut et **doit** se retourner contre le responsable de la maladie, le plus souvent il s'agit de l'employeur.

Or, dès octobre dernier, à la suite d'un imbroglio juridique, des victimes de l'amiante ont été condamnées à rembourser à la FIVA une partie importante de leur indemnisation. Des sommes pouvant aller jusqu'à 28 000 € leur sont ainsi réclamées à chacun, ce qui plonge bien évidemment ces personnes fragilisées dans la détresse à la fois financière et psychologique.

Le choc est terrible et les associations légitimement ont crié au scandale et à l'injustice. A cela est venu s'ajouter la violence symbolique des lettres de mise en demeure reçues par les victimes et leurs familles, et des visites d'huissiers qui y ont succédé.

A la stupeur de la décision de la Cour d'appel de Douai est venu se greffer l'incompréhension de la démarche du FIVA que toutes les associations de défense des victimes considèrent unanimement comme l'outil pertinent pour l'indemnisation et une réparation du préjudice la plus juste possible.

Aussi, comment l'organisme censé reconnaître les victimes peut-il se retourner contre elles et la justice lui donner raison ? Les bases même de la confiance des citoyens dans leurs institutions se trouvent en réalité profondément ébranlées.

D'autant qu'ailleurs en Europe les pouvoirs publics réagissent. Ainsi, la Justice italienne a condamné dernièrement un PDG comme un criminel à 16 années de réclusion et a ainsi conforté les victimes italiennes dans leurs droits. Pourquoi ce qui est possible en Italie n'est pas possible en France ? Tout simplement parce que, contrairement au slogan de campagne du candidat-président, notre Gouvernement

manque de courage, ferme qu'il est avec les faibles, mais servile avec les puissants.

Pour en revenir à la pétition, les parlementaires nationaux étaient donc invités à se prononcer sur l'injustice faite aux victimes de l'amiante. La liste des signataires vient d'être rendue publique. On y trouve bien entendu des députés et des sénateurs de toute la Gauche, mais également des membres de l'UMP qui ont écouté leur conscience : **24 députés** dont certains sont pourtant soit très marqué à droite (Lionel Luca, Hervé de Charrette ou encore le très controversé Christian Vanneste)... et **7 sénateurs**.

Mais point de Natacha Bouchart, la Sénatrice-Maire de Calais, pourtant élue d'une région très industrialisée, dans laquelle la lutte pour la reconnaissance des victimes de l'amiante a trouvé sa source (mouvement des veuves de l'amiante à Dunkerque, création de l'ANDEVA dont le président est dunkerquois). On était en droit de penser qu'elle se serait sentie concernée. Que nenni, apparemment le sort des personnes marquées au plus profond de leur chair, empoisonnées, assassinées par ses amis les patrons voyous ne trouve que peu de grâce à ses yeux.